

Séance du 13 mars 2020

Affaires générales

Fin de portage par l'EPF de la plateforme publique d'information géographique PPIGE

Contribution au projet d'actualisation de l'OCS2D

Délibération n°2020/002

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'EPF Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du 09/12/2015 portant nomination de la directrice générale de l'EPF Nord - Pas de Calais ;

Vu la décision du GTPS en date du 4 mars 2005 de confier la maîtrise d'ouvrage de la réalisation d'une plate-forme publique d'informations géographiques à l'E.P.F. Nord - Pas de Calais,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPF n°2005/57 du 08/7/2005 décidant de la réalisation de la plateforme publique d'information géographique PPIGE en Nord-Pas de Calais et sollicitant les crédits correspondants de l'union européenne, de l'Etat et de la région ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais approuvé par délibération du conseil d'administration du 13 Mars 2020 ;

Vu la délibération 2019/097 concernant le budget initial 2020 ;

Exposé des motifs :

A compter de 2005, l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais a porté la plateforme publique d'information géographique « PPIGE ». Son investissement humain et financier (plus de 4 millions d'euros sur fonds propres) a contribué à la libération des données géographiques et à l'émergence d'une véritable culture géomatique commune auprès de plus de 400 organismes.

La loi NOTRe d'août 2015 a conféré l'animation des « plateformes de services numériques » aux Régions. La Région Hauts-de-France a décidé de fusionner les plateformes des deux ex-Régions Picardie et Nord-Pas de Calais, « Géopicardie » et « PPIGE », en une structure unique, « Géo2France », et d'en assurer la coordination.

Dès 2016, pour faciliter cette fusion, l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais a adopté pour le portail PPIGE une architecture technique identique à celle de « Géopicardie » et, afin de permettre la continuité du service jusqu'à la mise en place de la nouvelle structure, a prolongé son portage d'une année, jusqu'au 31 mai 2019. Depuis cette date, le pilotage de « Géo2France » est assuré par le conseil régional en partenariat avec l'Etat, l'EPF s'assurant pour sa part du bon achèvement des marchés non soldés.

Il convient donc à présent de procéder à la sortie des valeurs comptables inscrites à l'actif immobilisé du bilan de l'EPF au titre de la PPIGE.

Aujourd'hui, l'EPF continue à contribuer activement à la vie de la plateforme par la participation voire l'animation de groupes de travail concernant les thématiques du foncier et de l'occupation du sol et, le cas échéant, le financement de projets relevant de son champ de compétences. Il a ainsi mené à son terme les travaux de définition d'indicateurs fonciers issus de l'exploitation des données de l'occupation des sols à deux dimensions (OCS2D), laquelle avait été portée par la PPIGE.

Dans la continuité de ces travaux, le conseil régional engage à présent le développement de l'OCS2D sur les territoires picards et son actualisation, par la production d'un millésime 2018, sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais. L'EPF est sollicité pour participer au financement de cette actualisation. Compte tenu de la richesse des exploitations permises par l'OCS2D (identification de gisements fonciers, analyses

croisées avec DVF, ..), il est proposé que l'établissement contribue au financement de cette actualisation à parité avec les autres financeurs que sont la Région et l'Etat, soit à hauteur de 60 000 € TTC. L'EPF sera à ce titre affiché comme co-financeur du produit final et associé à la gouvernance du projet.


Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,
sur proposition du président,

- **Acte** la fin du portage de la plateforme PPIGE par l'EPF à la date du 1^{er} janvier 2020 ;
- **Autorise** la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais à procéder à la sortie des valeurs comptables inscrites à l'actif immobilisé du bilan de l'EPF au titre de la PPIGE (3 264 076,46 euros bruts, pour une valeur nette au 1^{er} janvier 2020 de 1 338 060, 85 euros compensée partiellement par la quote-part des subventions restant à reprendre au résultat pour un montant de 541 039,04 euros) ;
- **Approuve** la contribution financière de l'EPF aux travaux d'actualisation de l'OCS2D ;
- **Autorise** la directrice générale à signer la convention avec la Région Hauts-de-France pour financer cette actualisation.


La directrice générale

Le président
du conseil d'administration

Loranne BAILLY

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'L. Bailly'.

Salvatore CASTIGLIONE

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'S. Castiglione'.